

**Mairie d'HEUDICOURT**

4 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU de la SEANCE  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation .....	11 juin 2018
Date d’Affichage.....	26 juin 2018
Nombre de Conseillers	
En exercice .....	13
Présents .....	11
Pouvoirs.....	2
Votes exprimés.....	13

L’an deux mil dix-huit, **MERCREDI 20 JUIN**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

**Etaient Présents :**

M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoints, M. Bernard BUISSET, Mme Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Georges TERNISIEN, Mme Marie-Paule KARKOSZKA, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET,  
M. Jean-Claude CLOUET, donnant pouvoir à M. Yves ESTEVE.

M. Georges TERNISIEN été élu secrétaire de séance.

(\*) Arrivée de Madame Isabelle DELAUNEY à 19h05.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2018.

**I - DEMANDE d’ADHÉSION de DEUX COMMUNES à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VEXIN NORMAND à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

**Boury-en-Vexin** (Délibération n° 333 - 2018 - 18)

Monsieur le Maire présente à l’assemblée la demande d’adhésion de la Commune de Boury-en-Vexin à la Communauté de Communes du Vexin Normand, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après délibérations (**Contre : 3** : B.Buisset, D.Daverton et G.Ternisien - **Abstention : 3** : M.Delaplace, P.Daguet & G.Thétis - **Pour 6**), décide :

- ✓ De donner un **avis favorable** à l’adhésion de la commune de Boury-en-Vexin à la Communauté de Communes du Vexin Normand au 1er janvier 2019 ;
- ✓ D’adresser copie de cette délibération à la Communauté de communes du Vexin Normand.

Courcelles-lès-Gisors (Délibération n° 333 - 2018 - 19)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'adhésion de la Commune de Courcelles-lès-Gisors à la Communauté de Communes du Vexin Normand, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après délibérations (**Contre 3** : B.Buisset, D.Daverton et G.Ternisien - **Abstention 3** : M.Delaplace, P.Daguet & G.Thétis - **Pour 6**), décide :

- ✓ De donner un **avis favorable** à l'adhésion de la commune de Courcelles-lès-Gisors à la Communauté de Communes du Vexin Normand au 1er janvier 2019 ;
- ✓ D'adresser copie de cette délibération à la Communauté de communes du Vexin Normand.

**II - PARTICIPATION FINANCIÈRE pour les TRAVAUX de RENFORCEMENT de l'ACCOTEMENT rue de MARQUEBEUF** (Délibération n° 333 - 2018 -20)

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin Normand n° 2018101 en date du 31 mai 2018, fixant les parts communales et fonds de concours 2018 en matière de voirie (bon de commande n° 1) ;

Considérant le souhait de la commune de réaliser des travaux de renforcement de l'accotement rue de Marquebeuf (VC 24) ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour la somme de 1 366 € (part communale), soit 21 € au titre d'une participation pour l'aménagement hydraulique et 1 345 € pour les travaux d'aménagement de voirie rue de Marquebeuf.

**III - RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS REPAS 2018-2019** (Délibération n° 333 - 2018 - 21)

Monsieur le Maire informe que Madame Andrée LECERCLE s'est rapprochée de Monsieur Didier ROPE, chargé de la relation client à La Normande, afin de faire le point et de connaître le taux d'augmentation que la société comptait appliquer sur les repas à la prochaine rentrée scolaire. Madame LECERCLE a souligné, d'une part, la régularité du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire à Heudicourt et, d'autre part, le fait que les menus sont assez peu modifiés par nos services. Ainsi, La Normande a maintenu l'offre de prix fixée dans la convention signée en 2016.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de ne pas augmenter le prix du repas pour l'année scolaire 2018-2019 (tarif unique). Il sera donc maintenu à 3,88 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 établi par la Société La Normande, relatif à l'article 8 définissant les conditions financières du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

**IV - PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE** (Délibération n° 333 - 2018 - 22)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents. Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu l'avis du Comité Technique réuni le 24 mai 2018 ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le **risque prévoyance**,
- ✓ de retenir la **convention de participation du Centre de Gestion**,
- ✓ de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité à **1 € par agent et par mois** à compter du **01/01/2019**,
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

.../...

**IV - CONVENTION d'EXPÉRIMENTATION d'une MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)**  
*(Délibération n° 333 - 2018 - 23)*

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au XXIème siècle prévoit que les Centres de Gestion, en leur qualité de tiers de confiance, peuvent intervenir comme médiateurs dans certains litiges opposant des agents publics à leur employeur.

A cet effet, Monsieur le Maire présente une Convention d'expérimentation d'une Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

Monsieur le Maire expose que le médiateur est un agent du Centre de Gestion. Il dispose des compétences nécessaires sur les sujets qui lui sont confiés et a reçu une qualification sur les techniques de médiation. Avant de pouvoir saisir le Tribunal Administratif, les agents auront l'obligation de recourir à la médiation préalable.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

**V - INSTAURATION du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** *(Délibération n° 333 - 2018 - 24)*

Monsieur le Maire expose que le RIFSEEP remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique Territoriale.

Sa création a pour objectif de substituer à un système de primes fragmenté, un outil plus homogène et, par conséquent, de rationaliser et simplifier la mise en œuvre du régime indemnitaire en le rendant plus lisible.

Le RIFSEEP se décline en deux parts :

- ◆ L'IFSE : Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise. Elle tend à valoriser la nature des fonctions.
- ◆ Le CIA : Complément Indemnitaire Annuel. Il a pour objet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Les plafonds applicables à ces deux éléments sont définis selon le groupe de fonctions auquel est rattaché chaque agent.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'instaurer le RIFSEEP,
- ✓ Demande à Monsieur le Maire de fixer, par arrêtés individuels, les montants correspondants,
- ✓ Décide d'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

**VI - RÈGLEMENT GÉNÉRAL sur la PROTECTION des DONNÉES (RGPD)**

Monsieur le Maire rappelle que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), est une nouvelle réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018. Cette nouvelle loi a différents objectifs :

- ◆ Renforcer les droits des personnes ;
- ◆ Responsabiliser les acteurs traitant des données ;
- ◆ Crédibiliser la régulation.

A cet effet, Monsieur le Maire présente deux possibilités :

- ✓ Sté Rex-Rotary : Box de sauvegarde des données (formation et installation), achat ou location ;
- ✓ Cté Communes du Vexin Normand : Mutualisation d'un délégué à la Protection des Données.

Le Conseil Municipal opte pour la seconde solution, offrant un accompagnement par un expert, joignable, indépendant et interlocuteur de la CNIL.

**VII - RENTRÉE SCOLAIRE 2018 (Délibération n° 333 - 2018 - 25)**

Le regroupement scolaire devrait compter 90 élèves au total, 63 à Heudicourt et 27 à Saint Denis le Ferment, répartis comme suit :

- ◆ PS/MS : 19
- ◆ GS/CP : 26.
- ◆ CE1-CE2 : 23
- ◆ CM1/CM2 : 22.

Considérant les effectifs de la classe des GS/CP, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres présents quant au maintien d'une aide maternelle. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, Madame MARRECAU est présente tous les matins et deux après-midis.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste permanent (*permettant le recrutement d'un agent suivant l'article 3-3-4° : CDD emploi permanent, - de 17h50, commune de - de 1 000 habitants*), selon les conditions suivantes :

- ✓ Grade ..... **Adjoint Technique**
- ✓ Durée hebdomadaire ..... **14,90/35<sup>ème</sup>**
- ✓ A compter du ..... **1<sup>er</sup> septembre 2018.**

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que Madame Raphaëlle GARAT (classe des GS-CP) quitte l'école d'Heudicourt et sera remplacée par Madame MACÉ.

**VIII - SÉCURITÉ INCENDIE (Délibération n° 333 - 2018 - 26)**

Monsieur le Maire présente une « Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Vexin Normand et des communes Membres pour la passation d'un marché public pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, des bouches incendie et des différents points d'eau naturels et artificiels ».

En effet, les communes ont l'obligation de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie, les bouches d'incendie et les différents points d'eau naturels et artificiels sur leur territoire.

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle, il est proposé aux communes membres intéressées de la Communauté de Communes du Vexin Normand de constituer un groupement de commandes.

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 pour une durée d'un an reconductible tacitement 1 fois. Il prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

**IX - RÉHABILITATION de l'ANCIEN PRESBYTÈRE en MAIRIE et AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe que l'Etat, au titre de la DETR, a alloué une subvention de 40 %. Or, la commission d'Elus s'était engagée dans un premier temps à retenir le taux de 50 %. Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY, faisant partie de la commission, a demandé à Monsieur le Préfet de rétablir le taux initial, considérant, notamment, ce qui suit.

En effet, le Conseil Départemental, dans le cadre du Projet de Territoire 2018-2025 avec la Cté de Communes du Vexin Normand, n'a pas retenu la demande de subvention. Monsieur le Maire sollicitera prochainement une rencontre avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Vexin Normand afin d'avoir des explications.

La Fondation du Patrimoine et la Région Normandie se sont associées pour soutenir financièrement les projets de restauration grâce à une enveloppe de 300 000 € (pour les 5 départements). Une demande de subvention sera adressée dès que le Permis de Construire aura été déposé.

D'autres financements sont recherchés...

Monsieur le Maire présente la dernière esquisse de Monsieur NORCIA, Architecte, intégrant notamment les aménagements paysagers suggérés (en 2011) par Monsieur Jean-Marc COUBÉ, Paysagiste au CAUE27. Monsieur le Maire précise que ce dernier est venu aujourd'hui, gracieusement, afin d'échanger et de donner des conseils sur ce projet.

Monsieur le Maire informe que la réunion validant l'AVS (Avant-Projet Sommaire) a été arrêtée au 3 août prochain.

## **X - DISTRIBUTEUR de BAGUETTES**

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a toujours pas de repreneur de la boulangerie et informe qu'un boulanger envisage de faire évoluer son activité par la mise en place d'un distributeur de baguettes sur Heudicourt.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet dont l'installation pourrait être envisagée sur la place de l'église. L'installation, dalle et raccordement électrique, serait à la charge de la commune.

## **XI - TRAVAUX**

### Sépultures

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Georges TERNISIEN avait proposé, lors de la réunion du 15/11/2017, d'effectuer bénévolement des travaux de sécurisation de deux sépultures laissées sans soin (dont une d'un Mort pour la France) et de procéder au nettoyage de la croix au centre du cimetière.

Monsieur le Maire informe que l'état de santé actuel de Monsieur TERNISIEN ne lui permet pas de réaliser ce travail. Il s'en excuse auprès de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de reprendre le devis établi par l'entreprise DEHENU en Novembre dernier, à savoir 1 280,47 € HT soit 1 536,56 € TTC., et d'effectuer les mouvements de crédits nécessaires.

### Salle des fêtes

Après discussions, il est demandé à Monsieur le Maire d'accepter le devis relatif à la dépose et à la repose partielle du carrelage, dont la dépense a été inscrite au budget 2018.

L'attention est attirée sur l'herbe qui pousse dans l'allée.

### Aménagements PMR

Monsieur le Maire informe que les demandes d'autorisations de travaux (une par ERP) sont en cours.

Concernant l'Agence Postale, après renseignements pris auprès de la DDTM à Evreux, dans la mesure où l'on peut justifier que les bureaux seront délocalisés dans un lieu où il y aura un accès PMR, la commune n'aura pas l'obligation de faire les aménagements prévus initialement devant le bureau actuel.

### Cheminement piétonnier et parkings rue des Boissières

Monsieur le Maire informe que la consultation a été lancée. 1 seule offre a été réceptionnée. Celle-ci étant près de 7 000 € plus élevée que l'estimation, une seconde consultation a été lancée et s'est avérée infructueuse.

Il est demandé à Monsieur le Maire de solliciter le bureau d'études afin qu'il adresse le cahier des charges à l'entreprise Benoit TP ayant réalisé, il y a quelques années, les travaux rue du Manoir (entre autres).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de retenir l'entreprise la mieux-disante afin de réaliser ces travaux dès que possible.

### Cheminement piétonnier rue Saint Sulpice

Monsieur le Maire informe que la consultation a été lancée. 1 seule offre a été réceptionnée. Celle-ci s'élève à 72 972,13 € TTC (l'estimation du bureau d'études SODEREF étant de 84 544,20 € TTC).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que la Commission permanente du Conseil Départemental, dans sa séance du 11/06/2018, a inscrit au programme ces travaux. Le plafond s'élève à 30 500 € HT et le taux de subvention retenu est de 35 %. La dotation allouée, au titre des amendes de police, s'élève donc à 10 675 €.

Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher du bureau d'études afin qu'il supprime sur le plan et le cahier des charges la plantation d'une haie.

Une nouvelle consultation sera lancée. En tout état de cause, l'entreprise Benoit TP sera sollicitée afin d'établir un devis pour ces travaux.

Plan d'entretien des espaces publics (audit)

Monsieur le Maire présente le « Plan de gestion des entretiens des espaces publics – Démarche zéro phyto » réalisé, gratuitement, par la Chambre d'Agriculture.

Un inventaire complet des espaces verts et de la voirie de la commune a été réalisé. Différentes propositions sont faites selon les types de surface. Il est notamment proposé d'enherber certains trottoirs. Une étude plus circonstanciée sera organisée avec la commission Voirie, afin de définir les zones à enherber et les zones à revêtir d'enrobé.

Eglise : Aigle lutrin

Monsieur le Maire informe que la demande d'Autorisation de Travaux, relative à la conservation-restauration de l'aigle lutrin, a eu un avis favorable de la DRAC.

Les demandes de subvention ont été envoyées à la DRAC et au Conseil Départemental. Monsieur le Maire précise que la DRAC apportera une réponse en Juillet et la Commission permanente du Conseil Départemental se réunira en fin d'année pour statuer.

Ecole

Le tableau et les rideaux sont arrivés. Ils seront installés dans le courant de l'été par l'employé communal.

Les fenêtres sont commandées et seront installées en Juillet.

Mesdames Martine DELAPLACE, Isabelle DELAUNEY et Monsieur David DAVERTON se proposent pour installer les films sur les fenêtres. Le Conseil Municipal les en remercie par avance.

**XII - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, en date du 04/05/2018, relatif aux difficultés de paiement des aides européennes (programmes LEADER).
- ♦ Courrier du SYGOM, en date du 14/05/2018, relatif à la présentation du questionnaire d'autodiagnostic prévention et gestion des déchets au niveau des différents services communaux.
- ♦ Courrier de la Préfecture de l'Eure, en date du 16/05/2018, relatif à la cartographie des enjeux patrimoniaux en regard à l'éolien.
- ♦ Courrier de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, en date du 22/05/2018, relatif à la 1<sup>ère</sup> édition du Forum mondial « Normandie pour la Paix » le 7 et 8 juin à Caen.
- ♦ SIEGE : Procès-Verbal du Comité Syndical du 26/05/2018.
- ♦ SIEVN : Rapport annuel 2017 sur clé USB.
- ♦ Remerciements des associations suivantes pour la subvention allouée par la commune en 2018 :
  - ✓ Restaurants du Coeur,
  - ✓ Croix Rouge d'Etrépagny,
  - ✓ Union Nationale des Anciens Combattants d'Etrépagny,
  - ✓ RASED,
  - ✓ Gymnastique Volontaire Senior, accompagnés du compte-rendu AG du 16/02/2018, rapport moral, bilan financier...
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire de faire établir un devis afin de retirer la végétation qui pousse sur les murs extérieurs de l'église.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire de faire établir un devis pour refaire les inscriptions en peinture dorée sur le Monument aux Morts.
- ♦ Les haies débordant sur la voie publique rue du Bosc Renard devront être taillées par les différents propriétaires.
- ♦ Il est signalé que les lampadaires s'allument trop tôt le soir. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit sans doute d'un problème de cellule. Il sera demandé à l'électricien d'intervenir.

- ♦ La kermesse du regroupement pédagogique s'est tenue à St Denis le Ferment. A cette occasion, les élèves d'Heudicourt ont vendu des pots de miel, au profit de la coopérative scolaire. Monsieur le Maire se renseignera pour savoir s'il en reste à vendre.
- ♦ Des discussions ont lieu relatives à l'entretien des espaces verts de la commune, notamment : haie du cimetière à tailler, ramasser les feuilles et les tailles, retirer l'herbe dans l'allée de la salle des fêtes et nettoyer le local à poubelles. Il est décidé de fournir un cahier à l'agent afin qu'il note les tâches journalières, à disposition de la commission Voirie.

La séance est levée à 22h35.

**Le Maire,  
Yves ESTEVE**